

FEMMES...

Le **suffrage « universel »**, proclamé en France en 1848, laisse les femmes à l'écart pendant presque un siècle. En 1944, les Françaises obtiennent ce droit.

**De la lutte à la conquête**

Dans la première moitié du siècle, les revendications des **suffragettes** françaises se heurtent aux **refus répétés des parlementaires** et ne trouvent que **peu d'écho auprès des femmes** car celles-ci en perçoivent mal les enjeux.

*Nous réclamons le vote pour les femmes. Pourquoi ? Parce que nous savons, parce que nous avons pu constater que, seul, l'exercice de ce droit attirera l'attention de la masse des femmes, comme celle de la masse des hommes, sur les questions sociales et politiques.*

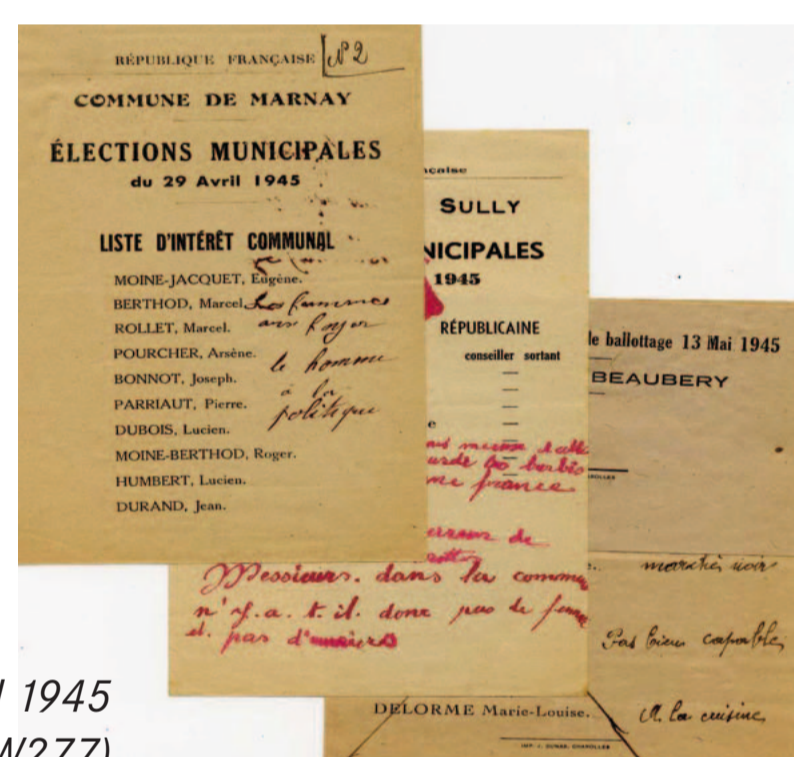
*Marie Guillot*

L'**opposition** au droit de vote et d'éligibilité des femmes repose alors sur des peurs : la **crainte de l'influence de l'Eglise** qui pousserait au vote conservateur, celle de la **domination numérique du corps électoral** par les femmes et le **doute sur la capacité des femmes** à exercer des fonctions publiques.

**A noter** – En Saône-et-Loire, Jean Bouvet défend le droit de vote et d'éligibilité des femmes. Aux élections municipales de **Mâcon en 1929**, il présente sur sa liste, une candidate, **Mme Debise**.



En Europe, les Finlandaises votent depuis 1906, les Allemandes, les Anglaises et les Irlandaises depuis 1918, les Espagnoles depuis 1931 et les femmes turques depuis un an quand paraît, en 1935, ce tract en France (M275)



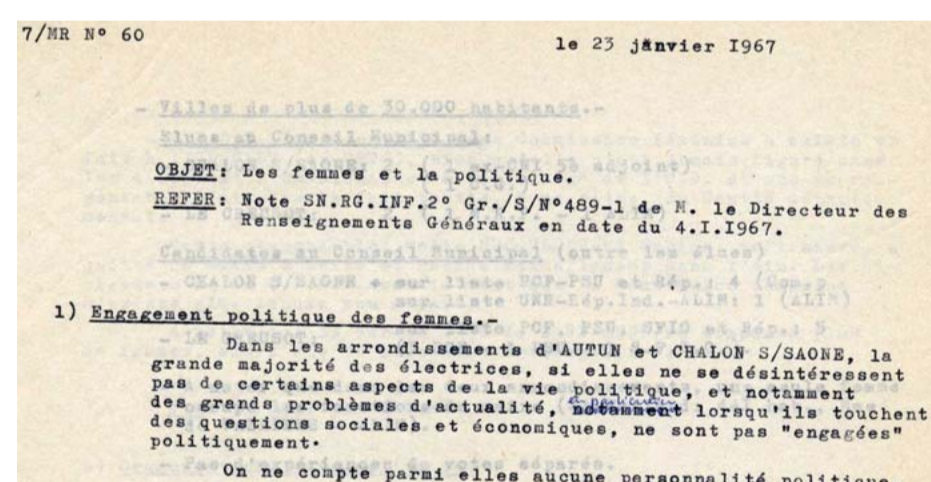
Bulletins de vote nuls, avril 1945  
1<sup>er</sup> vote des femmes (1239W277)

**De la conquête à l'exercice du pouvoir politique**

Depuis 1944, on remarque ces constantes : **les femmes usent largement de leur droit de vote mais peu de leur pouvoir de représentation**. Le nombre d'élues, très inférieur à celui des hommes, se concentre, à la base, dans les mandats locaux. Pour opérer un rééquilibrage, le **principe de parité politique** est inscrit dans la Constitution depuis 1999.

Part des élues locales en France (%)

Années	Mairessees	Conseillères municipales
1947	0,7	3,1
1965	1,1	2,4
1983	4	14
2001	10,9	31,7



Rapport sur les femmes et la politique en Saône-et-Loire, en 1967 (2069W34)

**Portrait d'une élue locale**

**Amélie de Rambuteau (1900-1987)**, résistante, déportée à Ravensbrück, veuve de guerre, est élue **maire** de Bois-Sainte-Marie, à la suite de son époux, entre 1945 et 1953. Elle devient **conseiller général** (1949-1955) puis **vice-présidente** du Conseil général (1950-1954).

**A noter** - En Saône-et-Loire, au 1<sup>er</sup> janvier 2008, 7 élues sur les 57 conseillers généraux du département, soit 12,28%, étaient des femmes.

*La femme n'est pas assez habituée à suivre les réunions publiques, il lui manque l'aplomb que donne cette fréquentation. Donnez-lui les droits politiques, elle prendra de l'audace.*

*Tout n'est qu'affaire d'habitude. Luttons... habituons les hommes à nous voir batailler à leurs côtés et même à leur tête quand l'occasion s'en présente : ils ne trouveront plus notre conduite extraordinaire.*

*Marie Guillot*

... ET POLITIQUE

Fin du siècle -

**Portrait d'une pionnière de Saône-et-Loire : Claudie Haigneré, (1957 - ), scientifique**

Née au Creusot, Claudie Haigneré est **médecin rhumatologue** de formation.

Chercheur au CNRS puis 1<sup>ère</sup> **Française à voyager dans l'espace** (août 1996 : vol de 16 jours à bord de la station orbitale russe MIR), elle devient ensuite **Ministre de la Recherche, Secrétaire d'Etat** chargée des **questions européennes** puis conseillère à l'agence spatiale européenne.



*« J'ai vécu quelque chose d'exceptionnel, plus fort que ce que j'avais imaginé. Plus beau ».*

19/08/1996 (PR13/163)

*« Je défends la cause des femmes opprimées par la pauvreté, la religion ou la violence, en utilisant le pouvoir dont disposent les femmes françaises ou européennes de dire ce qu'elles pensent. »*

Le **XX<sup>e</sup> siècle** apparaît **décisif dans l'histoire des femmes** occidentales dans la mesure où il leur permet de s'émanciper, étape par étape, de la tutelle masculine.

En l'espace de 100 ans, la **société** est devenue **plus égalitaire**. La domination masculine s'estompe progressivement sous les effets conjugués de la **mobilisation féminine** et de **l'évolution des représentations**.

L'**héritage** laissé aux générations actuelles (droits civiques, droit au travail, droit à la contraception...) est **fondamental**.

Cependant, nombre d'**inégalités** entre sexes **persistent** en défaveur des femmes. Certains principes égalitaires inscrits dans la loi (rémunération égale ou parité politique) ne trouvent pas de prolongement dans la vie quotidienne.

Le **défi de l'égalité** entre les hommes et les femmes a **partiellement été relevé en France** mais reste **fragile**.

**Il est toujours une utopie dans de nombreux pays**, en raison du poids des intérêts masculins, des traditions culturelles et religieuses ou encore des contraintes économiques.